

FICHE DE RESERVATION – JANVIER 2024

RESTAURANT SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE et MERCREDIS

PENSEZ A UTILISER VOTRE ESPACE FAMILLE !
Dans ce cas, plus besoin de nous retourner cette fiche
 Ces fiches de réservation ne sont plus distribuées
 (elles sont disponibles sur notre site et à l'accueil du centre social)

Cette fiche de réservation est à rendre au plus tard le 20 décembre 2023
 à l'accueil ou dans la boîte aux lettres du Centre Social

NOM et prénom de l'enfant	Classe et nom du professeur	Téléphone des parents
---------------------------	-----------------------------	-----------------------

PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

		MATIN	REPAS	SOIR	
Lundi	08-janv.				<input type="checkbox"/>
Mardi	09-janv.				<input type="checkbox"/>
Jeudi	11-janv.				<input type="checkbox"/>
Vendredi	12-janv.				<input type="checkbox"/>
Lundi	15-janv.				<input type="checkbox"/>
Mardi	16-janv.				<input type="checkbox"/>
Jeudi	18-janv.				<input type="checkbox"/>
Vendredi	19-janv.				<input type="checkbox"/>
Lundi	22-janv.				<input type="checkbox"/>
Mardi	23-janv.				<input type="checkbox"/>
Jeudi	25-janv.				<input type="checkbox"/>
Vendredi	26-janv.				<input type="checkbox"/>
Lundi	29-janv.				<input type="checkbox"/>
Mardi	30-janv.				<input type="checkbox"/>



Je souhaite que mon enfant commence à faire ses devoirs
 (devoirs commencés à partir de 17h, sauf le vendredi)

A savoir :

Tous les règlements se feront désormais à réception de la facture : nous ne demandons plus d'acompte ni de règlement à l'inscription.

Pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire, les inscriptions et annulations doivent nous parvenir au plus tard le vendredi avant 12h pour le lundi ou mardi suivant, le mardi avant 12h pour le jeudi ou vendredi suivant.

Pour le centre de loisirs des mercredis, inscription au plus tard le mercredi qui précède (en fonction des places disponibles), annulation sans justificatif médical au plus tard 7 jours avant.

Une absence pour raison médicale sera excusée (et donc non facturée) si elle nous a été signifiée au plus tard le matin même avant 8h30, et si un justificatif médical nous est adressé avant la fin du mois concerné par l'absence.

CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS

		MATIN	REPAS	APRES-MIDI
Mercredis	10-janv.			
	17-janv.			
	24-janv.			
	31-janv.			

Date :

Signature :



MAISON DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ANIMATION SOCIALE
 CENTRE SOCIAL "LA PASSERELLE" RUE DES PEUPLIERS - 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE Téléphone :
 04.74.55.30.90
 Mail : accueil@cslapasserelle.fr - Site : cslapasserelle.fr



Le secrétariat du Centre Social est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00